

Conseil municipal du 9 avril 2025

Compte-rendu sommaire

Le neuf mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d'ORCEMONT, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur LECOURT Guy, Maire.

Présents : LECOURT Guy, MATHIEU Didier, BAUDESSON Hélène, BERNIER Didier, DRAPIER Valère, WALTER Marc, GUILLAUME Agnès, PANTHOU Bertrand, DA SILVA Anne-Claire

Représentés : TATIN Nathalie (par BAUDESSON Hélène), ADAM Isabelle (par GUILLAUME Agnès), NOUGAYREDE Lina (par Didier MATHIEU)

Absente excusée : GARÇON Emilie

Absent : TERRIER Christophe (arrivé en cours de séance)

Secrétaire de séance : WALTER Marc

Le Conseil municipal a :

1. Approuvé, à l'unanimité, le rajout de 2 points à l'ordre du jour :

- a. Durée d'amortissement de la subvention versée dans le cadre de l'enfouissement des réseaux rue de la Mairie
- b. Remboursement partiel d'une location de salle

2. Approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 06/03/2025

3. Adopté, à l'unanimité, le compte de gestion dressé par le Trésorier

4. Adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2024 présenté par Monsieur le Maire

	Dépenses	Recettes	
Section fonctionnement	717 657,23 €	875 659,55 €	Excédent : 158 002,32 €
Section investissement	472 824,45 €	503 070,37 €	Excédent : 30 245,92 €

5. Décidé, à l'unanimité, l'affectation des résultats au budget primitif 2025 comme suit :

- Section investissement – 001 – Excédent d'investissement reporté : 30 245,92 €
- Section investissement – 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 154,08 €
- Section fonctionnement – 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 154 848,24 €

6. Adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2025 comme suit

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	845 514,24 €	845 514,24 €
Section investissement	682 500,00 €	682 500,00 €

7. Décidé, à l'unanimité, de contracter auprès du Crédit Mutuel du Centre un emprunt à taux fixe de 150 000 €, et selon des caractéristiques suivantes :

Taux 3.40 %, Echéances trimestrielles constantes, Déblocage des fonds : à la demande, en une ou plusieurs fois et au plus tard dans les trois mois qui suivent l'émission du contrat, Durée maximum 10 ans, Remboursement par anticipation à tout moment, moyennant le calcul d'une indemnité correspondant à 5% du capital remboursé, sous réserve d'informer la banque au moins 30 jours avant la date de prélèvement de l'échéance, Frais d'étude et d'enregistrement : 0.10 % du montant emprunté avec un minimum de 150€

8. Décidé, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

TAXES	Taux 2025
Foncier bâti	20.97
Foncier non bâti	54.27
Taxe d'habitation	10.53

9. Décidé, à l'unanimité de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

10. Décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux œuvres et associations, au titre de l'année 2025 comme suit

Œuvre ou association	Montant
Coopérative scolaire	650 €
COMAF (fête du village)	2 000 €
COMAF	260 €
Prévention routière	49 €
Restos du cœur	73 €
Ligue contre le cancer	73 €

11. Décidé, à l'unanimité, la création à compter du 1^{er} mai 2025 des postes suivants, dans le cadre d'avancements de grades

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps incomplet à raison de 24 heures hebdomadaires
- Agent social principal de 2^{ème} classe, à temps incomplet à raison de 27 heures 25 hebdomadaires
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps incomplet à raison de 26 heures 54 hebdomadaires

12. Approuvé, à l'unanimité, le projet de réalisation d'un diagnostic d'entretien de l'église St Eutrope ainsi que la réalisation de travaux d'entretien,

Donné son accord pour la réalisation du diagnostic sanitaire d'un montant maximal de 19 000 €

Sollicité une subvention auprès du Conseil départemental de 80 % du montant des prestations plafonnée à 8 000 € pour la création d'un carnet d'entretien

13. Décidé, à l'unanimité, de fixer à 40 ans la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée dans le cadre des travaux d'enfouissement rue de la mairie

14. Décidé, à l'unanimité, d'accorder un remboursement à hauteur de 20 % du montant de la location de la salle Eugène Delacroix suite à l'incendie survenue dans la cuisine de la salle.
15. Monsieur le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir
 - Signature d'un contrat de maintenance du matériel informatique de la mairie avec la société JVS Mairistem pour un montant annuel de 371 € 83
16. Un bilan de travail de chaque commission a été dressé.
17. Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

Fin de séance à 22 h 45